



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES
du jeudi 19 septembre 2013 à 18h30**

L'an deux mil treize, le jeudi 19 septembre à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Huisseau-sur-Mauves, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

Présents : MM. Gudin, Derouck, Mme Langlois, MM. Dubois, Durand, Laubret, Lemaire, Bouland, Mme Manchec, MM. Guérin, Brechenmacher, Rouxel, Mmes Vignelles, Martin, MM. Migeon, Rabier, Simonnet, Langer, Le Gallo, Pommier, Mmes Maignant, Quéré, MM. Cuillierier, Lebrun, Richard.

Secrétaire de séance : M. Derouck

Le procès verbal de la séance du 27 juin 2013 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte du fait que Monsieur Laubret était représenté par Monsieur Rousseau.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

1) Extension de la Zone d'Activités des Pierrelets :

- point sur les datations,
- validité du permis d'aménager,
- modification du règlement,
- point sur les demandes d'implantation.

Madame le Président a informé le Conseil Communautaire de l'avancée du projet d'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets en évoquant la modification en cours du règlement de la zone ainsi que la demande de prolongation du permis d'aménager qui arrive à échéance le 10 novembre 2013.

Elle a également fait le point sur les négociations relatives aux datations qui demeurent en attente de l'accord écrit des familles, ainsi que sur les projets d'implantation des entreprises.

2) Travaux sur le réseau d'eaux pluviales de Rozières-en-Beauce : examen de l'octroi d'un fonds de concours.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de l'octroi d'un fonds de concours au profit de la commune de Rozières-en-Beauce, dans le cadre des travaux sur le réseau d'eaux pluviales que celle-ci doit entreprendre prochainement, et sur la mise en place d'un règlement d'attribution des fonds de concours.

3) Cheminements doux :

- demande de la commune de Chaingy,
- transferts des contrats.

Conformément à la compétence qui lui a été transférée, le Conseil Communautaire a examiné la demande présentée par la commune de Chaingy en termes de cheminements doux, à destination du collège de Saint-Ay, et a émis un accord de principe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé le transfert des contrats relatifs aux cheminements doux des communes en cours pour ces opérations vers la Communauté de Communes du Val des Mauves.

4) Délibérations à caractère fiscal à prendre en cours d'année pour une application en 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée s'est prononcée sur la confirmation de la délibération adoptée lors de la séance du 27 septembre 2012, pour les exonérations suivantes :

- Exonération création d'entreprises (2 ans), article 44 sexies : 100%
- Exonérations nouvelles (reprises d'entreprises industrielles en difficulté), article 44 septies : 100% (2 ans)
- Exonération des théâtres nationaux, article 1464 A-1 : 100%
- Exonération pour les autres théâtres fixes, article 1464 A-1 : 100%
- Exonération des tournées théâtrales, article 1464 A-1 : 100%
- Exonération des concerts symphoniques, article 1464 A-1 : 100%
- Exonération des théâtres de marionnettes, des cabarets artistiques, des cafés-concerts, des music-halls et des cirques à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances, ainsi que des spectacles musicaux et de variétés, article 1464 A-1 : 100%
- Exonération des cinémas « art et essai » inférieurs à 450 000 entrées, article 1464 A-3bis : 100%
- Exonération des cinémas inférieurs à 450 000 entrées, article 1464 A-3 : 100%
- Exonération des cinémas supérieurs à 450 000 entrées, article 1464 A-4 : 33%
- Exonération des pôles de compétitivité, article 1466 E

- Coefficient sur tarif de la Taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C.O.M.) applicable à hauteur de 1,05%.

5) Point sur la consultation liée à l'étude économique lancée par le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce.

Madame le Président a informé le Conseil Communautaire des résultats de la consultation menée par le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, en vue de la réalisation de l'étude économique des zones d'activités.

6) Désignation de représentants de la Communauté de Communes du Val des Mauves au Comité de Pilotage du S.C.O.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a désigné M. Gudin, Mme Martin et M. Guérin, représentants qui siégeront au sein du Comité de Pilotage relatif à l'établissement d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) par le Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce.

7) Précision de l'intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire a précisé la notion d'intérêt communautaire de certaines compétences contenues dans les statuts, s'agissant notamment de la voirie, du tourisme, de l'hydraulique et des cours d'eau, des équipements culturels sportifs et scolaires, des cheminements doux et de la coordination et de la sécurité des transports scolaires.

Le Conseil Municipal de chaque commune devra ensuite approuver ces précisions.

8) Approbation des statuts de la Société Publique Locale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le projet de statuts de la Société Publique Locale, dénommée « Ingenov 45 ».

Le Conseil Communautaire a également désigné Mme Martin, représentante de la Communauté de Communes du Val des Mauves, qui siègera au sein de l'Assemblée Spéciale (article 34 des statuts) laquelle désignera les 4 personnes qui siègeront au Conseil d'Administration, à l'occasion de la constitution de la Société Publique Locale.

9) Approbation du rapport d'activités du S.M.I.R.T.O.M.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'activités du S.M.I.R.T.O.M. pour l'année 2012. Ce rapport est joint en annexe.

10) Signature d'une convention avec le Conseil Général du Loiret pour l'accès à la plateforme dématérialisée des marchés publics.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé Madame le Président à signer en temps voulu la convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département du Loiret, et toutes les pièces s'y rapportant, dans le cadre des futures consultations que la Communauté de Communes sera amenée à lancer.

11) Mise en œuvre d'une formation mutualisée sur le Certiphyto.

Le conseil Communautaire a confirmé la demande de mise en place d'une formation Certiphyto (pour l'utilisation des produits sanitaires) groupée pour les agents des communes membres de la Communauté de Communes du Val des Mauves, le certiphyto territorial devenant obligatoire à compter du 1^{er} octobre 2014.

12) Point sur le S.P.A.N.C.

Monsieur le 1^{er} Vice Président en charge du S.P.A.N.C. a fait le point sur le dossier du S.P.A.N.C.

13) Questions et communications diverses.

Madame le Président a informé les membres des échanges de correspondances avec les Parlementaires sollicités dans le cadre du système mis en place pour le Fonds de répartition des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.), lequel conduit à un prélèvement considérable sur les ressources des communes et de la Communauté de Communes du Val des Mauves.

Madame le Président a fait part du lancement prochain des groupements de commandes, et informé l'Assemblée d'une réflexion lancée sur la possibilité d'une gestion des archives à l'échelle intercommunale.

Madame le Président a informé de la date du prochain Conseil Communautaire :
Jeudi 8 novembre 2013 à 18h00 à Saint-Ay.

Meung-sur-Loire, le 23 septembre 2013
Le Président,

Pauline MARTIN



Affiché le : 25/09/2013.